



COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 29 MARS 2017

DÉLIBÉRATION N° 2017-43

ASSAINISSEMENT

**23 - Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s)
concernant le marché de sondages (Marché n° 11-17-23)**

Date de la convocation : le 22 mars 2017,

Nombre de délégués en exercice : 70

Président de séance : Guy MESSAGER - Président du Syndicat.

Secrétaire de séance : Paul-Édouard BOUQUIN - Commune de DOMONT.

Présents : 38

Bruno VALENTE (commune d'Arnouville), Claude LAINÉ et Gilles MENAT (commune de Baillet-en-France), Jean-Luc HERKAT (Commune de Bonneuil-en-France), Gilles BELLOIN et Joëlle POTIER (commune de Bouffémont), Joséphine DELMOTTE (Commune de Chennevières-Lès-Louvres), Paul-Édouard BOUQUIN (Commune de Domont), Evelyne JUMELLE (Commune d'Écouen), Alain BOURGEOIS et Jean-Robert POLLET (Commune d'Ézanville), Roland PY (commune de Fontenay-en-Parisis), Christian CAURO et Gérard GRÉGOIRE (Commune de Gonesse), Anita MANDIGOU (Commune de Goussainville), Guy MESSAGER et Alain CLAUDE (Commune de Louvres), Stéphane BECQUET (Commune de Mareil-en-France), Robert DESACHY et Francis COLOMIÈS (commune de Le Mesnil-Aubry), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Commune de MOISSELLES), Michèle BACHY et Jean-Yves THIN (Commune de Piscop), Marcel HINIEU (Commune de Le Plessis-Gassot), Alain SORTAIS et Bernard BESANÇON (Commune de Puiseux-en-France), Bernard VERMEULEN (Commune de Roissy-en-France), Marc LEBRETON (Commune de Saint-Brice-Sous-Forêt), David DUPUTEL et Marie-Hélène DAUPTAIN (Commune de Saint-Witz), Antoine ESPIASSE (Commune de Sarcelles), Gérard SAINTE-BEUVE (Commune de Le Thillay), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Commune de Vémars), Christine PASSENAUD et Cathy CAUCHIE (Commune de Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Commune de Villiers-le-Bel).

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents et représentés : 4

Mathieu DOMAN (Commune d'Arnouville), à Bruno VALENTE (Commune d'Arnouville),
Didier GUÉVEL (Commune de Le Plessis-Gassot), à Marcel HINIEU (Commune de Le Plessis-Gassot),
Chantal TESSON (Commune de Le Thillay), à Gérard SAINTE-BEUVE (Commune de Le Thillay),
Bruno REGAERT (Commune de Vaud'Herland), à Bernard BESANÇON (Commune de Puiseux-en-france).

Présents sans droit de vote : 2

Louis LE PIERRE (commune d'Ézanville),
Gérald VERGET (commune de Louvres).

ASSAINISSEMENT

23 - Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché de sondages (Marché n° 11-17-23)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Pour chaque opération intercommunale de travaux ou de maîtrise d'ouvrage mandatée, des études préliminaires sont réalisées pour permettre une réflexion approfondie sur les différents facteurs afin de réduire les incertitudes si elles n'étaient pas réalisées.

Lors de la conception des projets d'assainissement, le Syndicat envoie des demandes de renseignements à l'ensemble des concessionnaires présents sur la zone d'étude dont les réponses sont intégrées dans le projet. Toutefois, la position de leurs réseaux peut être approximative. Ceci entraîne notamment des modifications techniques voire des surcoûts financiers lors de la phase réalisation.

Si une visite sur le terrain peut permettre de se faire une idée sur la localisation des concessionnaires par la présence de bouches à clefs ou bien d'une chambre France Télécom, un sondage au droit de ces réseaux reste nécessaire pour le positionnement dans un axe X, Y, Z pour leur intégration dans le projet d'assainissement en cours d'étude.

Le besoin de sondages est constant pour les projets d'assainissement et doit donc faire l'objet d'un marché pour répondre aux exigences du code des marchés publics.

Le montant prévisionnel du marché est de 136 400 € HT.

Le marché actuel arrive à son terme le 29 juin 2017.

Les crédits sont prévus au budget eaux pluviales, relatif à la compétence GÉMAPI, chapitre 23, article 2315, et au budget eaux usées relatif à la compétence Assainissement, chapitre 23, article 2315.

Ce marché sera d'une durée d'un an renouvelable deux fois, soit une durée de 3 ans.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport d'Antoine ESPIASSE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Considérant l'estimation du projet de marché public de sondages pour une durée d'un an renouvelable deux fois,

Considérant la nécessité de lancer une procédure par voie d'appel d'offres ouvert en vue du marché public de sondages,

Considérant que le marché public de sondages conclu avec l'entreprise VOTP arrive à son terme en juin 2017,

ASSAINISSEMENT

23 - Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché de sondages (Marché n° 11-17-23)

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

1. **Autorise** le Président à lancer la procédure d'attribution et à signer le marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché de sondages (marché n° 11-17-23),
2. **Prend acte** que le montant prévisionnel du marché est de 136 400 € HT,
3. **Prend acte** que les crédits sont prévus au budget eaux pluviales, relatif à la compétence GÉMAPI, chapitre 23, article 2315, et au budget eaux usées relatif à la compétence Assainissement, chapitre 23, article 2315,
4. **Et autorise** le Président à signer tout acte relatif à la procédure de lancement et à l'attribution du marché public de sondages.

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 29 mars 2017

Guy MESSAGER,

Signé

Président du Syndicat,
Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération affichée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.